

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES
DU MARDI 28 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente du Château, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur François SOUBEYRAND.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juillet 2020.

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, la séance est ouverte au public, avec un nombre maximal de 5 personnes autorisées à y assister.

Présents : Mesdames Myriam BERT, Véronique CROS, Nathalie LA FATA, Amélie MOUNIER, Nadine POINT, et Messieurs Benjamin BANCEL, Florian DUMAS, Frédéric DUVERT, Raynald LAPLANCHE, David LOUPIAC, Ludovic ROUSSET, Bruno ROUX, François SOUBEYRAND et Thomas SOUBEYRAND, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Absente excusée : Madame Amandine JAUBERT.

Monsieur David LOUPIAC a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire adresse un message de bienvenue aux membres du Conseil municipal, et notamment à Thomas SOUBEYRAND, ainsi qu'au public présent dans la salle.

Approbation d'un protocole transactionnel constatant la résiliation amiable du protocole d'accord portant promesse de location-vente du 13 mars 2020

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a acheté en 2019 un immeuble anciennement à usage d'hôtel-restaurant, la SARL Salaisons MOUGEY ayant manifesté auprès de la Commune son souhait de développer son activité de traiteur boucher-charcutier par la location - avec possibilité d'acquisition à terme - de locaux professionnels susceptibles de répondre à son plan de développement, incluant des créations d'emplois et l'élargissement de son périmètre commercial d'intervention.

Ainsi la commune a mandaté le Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche (SDEA) afin d'assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour cette réhabilitation.

Un protocole d'accord portant promesse de location-vente a donc été signé le 13 mars 2020 entre la Commune et la SARL Salaisons MOUGEY afin de déterminer les conditions de faisabilité juridique du projet et le mode de mise à disposition de l'immeuble, une fois réhabilité par la Commune, à la SARL ainsi que les conditions d'une acquisition à terme.

La SARL Salaisons MOUGEY, représentée par Monsieur et Madame Damien MOUGEY, a toutefois fait connaître à la Commune son souhait de mettre un terme au projet, compte tenu de la crise sanitaire du COVID 19 ayant généré une baisse de son chiffre d'affaires et de leur crainte de ne pas pouvoir faire face aux charges financières résultant du protocole de mars 2020. Elle a donc décidé de résilier amiablement et de manière anticipée ce protocole d'accord.

Le Maire propose d'accepter cette résiliation, sous réserve d'une indemnisation pour le préjudice subi par la Commune, indemnisation qui, d'un commun accord, a été fixée à 17 000 € net.

Il propose ainsi au Conseil municipal d'approuver le projet de protocole transactionnel.

A la majorité suivante (12 voix POUR - 1 ABSTENTION - 1 voix CONTRE), le Conseil municipal approuve le projet de protocole transactionnel constatant la résiliation amiable du protocole d'accord conclu le 13 mars 2020 avec la SARL Salaisons MOUGEY, avec engagement de verser une somme de 17 000 € à la commune à titre d'indemnité, et autorise le Maire à le signer.

Désignation de délégués

- Monsieur Thomas SOUBEYRAND est désigné en tant que représentant de la commune auprès du Syndicat Mixte Numérien (ex. Inforoutes) ;
- Madame Myriam BERT représentera la commune au sein du collège électoral du syndicat mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse ;
- Sont désignés en qualité de représentants de la commune auprès du SIVU SAIGC (Service d'Aide de proximité à l'Informatique de Gestion Communale et aux secrétariats), Monsieur Bruno ROUX, délégué titulaire, et Monsieur Benjamin BANCEL, délégué suppléant.

Rapport annuel 2019 sur les services « Eau potable-Assainissement »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de la commune, destiné notamment à l'information des usagers.

Aménagement de la traversée du bourg (RD 533) et du quartier du Monument aux Morts - Avenant n°1 au lot n° 3 "Cheminement en encorbellement"

Le Maire soumet au Conseil municipal le projet d'avenant n° 1 pour le lot « Cheminement en encorbellement » d'un montant total de 13 078,20 € HT (15 693,84 € TTC), qui concerne les travaux ci-après :

- modification sur la reprise du parapet en bout de passerelle (fabrication d'un garde-corps, modifications de maçonnerie, pose) = 1 653,00 € HT,
- création d'une petite passerelle supplémentaire vers la Poste = 11 425,20 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure l'avenant n° 1 au lot n° 3 suivant :

- **Attributaire du marché** : Entreprise SAVEL Bernard et Fils
730, chemin des Chaumettes - 07410 ARLEBOSC
- **Montant du marché initial** : 117 411,01 € HT (140.893,21 € TTC)
- **Avenant n° 1** : + 13 078,20 € HT (15 693,84 € TTC)
- **Nouveau montant du marché** : 130 489,21 € HT, soit 156 587,05 € TTC.

Annulation de factures d'eau

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler les deux factures d'eau suivantes, émises à tort au 30 juin 2020 :

- facture n° 2020-004-000536 d'un montant de 119,00 € HT (soit 126,63 € TTC),
- facture n° 2020-004-000504 d'un montant de 95,00 € HT (soit 100,23 € TTC).

Convention entre le Centre de Gestion de la FPT 07 et la commune pour assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL, IRCANTEC et RAFP

La commune adhère depuis plusieurs années à la convention relative à l'assistance administrative pour l'établissement des dossiers CNRACL, et d'information IRCANTEC et RAFP (caisses de retraites).

Dans le cadre de cette convention, le Centre de Gestion de l'Ardèche (CDG07) assure une mission de contrôle, de réalisation et de suivi des dossiers CNRACL. Cette convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2019, une nouvelle convention a été proposée avec effet au 1^{er} janvier 2020 et pour une durée de 3 ans.

Dans le cadre du processus de dématérialisation de ses prestations sur la plateforme « e-services », la CNRACL appelle ainsi les collectivités à gérer les dossiers de leurs agents et à maîtriser une réglementation particulièrement complexe. C'est pourquoi le CDG07 s'engage à accompagner les collectivités signataires pour remplir ce rôle.

La participation financière demandée aux collectivités sollicitant cette assistance administrative pour les dossiers CNRACL est destinée à couvrir les dépenses afférentes à cette mission facultative. Les tarifs sont fixés par le conseil d'administration du CDG 07 sur la base d'un forfait défini selon la nature du dossier contrôlé.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche relative à l'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL, et d'information IRCANTEC et RAFF.

Arrivée de Madame Amandine JAUBERT

Comptes de gestion 2019

Les comptes de gestion de l'année 2019 dressés par le receveur municipal, visés et certifiés exacts par l'ordonnateur (maire) sont approuvés à l'unanimité.

Comptes Administratifs 2019

Après le renouvellement des conseils municipaux, si le maire sortant n'a pas été réélu, c'est le nouveau maire qui préside la séance dans laquelle les comptes administratifs sont débattus. Il peut également participer au vote dans la mesure où le débat sur les comptes administratifs ne vise qu'à donner quitus, pour sa comptabilité, au maire en fonction durant l'exercice 2019.

Ainsi, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget "Local commercial" qui peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés Opérations de l'exercice		491.47	5 169.62		4 678.15	
	4 327.47	11 844.18	18 749.18	17 791.15	23 076.65	29 635.33
	4 327.47	12 335.65	23 918.80	17 791.15	27 754.80	29 635.33
Résultat de clôture		8 008.18	6 127.65			1 880.53

Besoin de financement

6 127.65

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin total de financement

6 127.65

Excédent total de financement

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget "Service des Eaux" qui peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés Opérations de l'exercice		62 746.11	56 804.47			5 941.64
	180 798.31	190 388.73	410 761.43	433 032.69	591 559.74	623 421.42
	180 798.31	253 134.84	467 565.90	433 032.69	591 559.74	629 363.06
Résultat de clôture		72 336.53	34 533.21			37 803.32

Besoin de financement

34 533.21

Excédent de financement

Restes à réaliser

6 797.86

29 499.00

Besoin de financement

Excédent de financement
des restes à réaliser

22 701.14

Besoin total de financement

11 832.07

Excédent total de financement

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget de la commune qui peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés Opérations de l'exercice		297 095.97		182 769.19		479 865.16
	881 769.28	1 060 776.45	1 114 645.84	738 542.73	1 996 415.12	1 799 319.18
	881 769.28	1 357 872.42	1 114 645.84	921 311.92	1 996 415.12	2 279 184.34
Résultat de clôture		476 103.14	193 333.92			282 769.22

Besoin de financement

Excédent de financement

193 333.92

Restes à réaliser

323 836.52

259 943.98

Besoin de financement

63 892.54

Excédent de financement
des restes à réaliser

Besoin total de financement

257 226.46

Excédent total de financement

Affectation des résultats 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats d'exploitation 2019 de la manière suivante :

- Budget "Local commercial" :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE = c =	8 008.18
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	6 127.65
2/ Report en exploitation R 002	1 880.53

- Budget "Service des Eaux" :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE = c =	72 336.53
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	11 832.07
2/ Report en exploitation R 002	60 504.46

- Budget principal :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE = c =	476 103.14
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	257 226.46
2/ Report en exploitation R 002	218 876.68

Budgets Primitifs 2020

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité et comme suit, les budgets primitifs 2020, avec vote au niveau du chapitre pour chacune des sections :

- Budget "Local commercial" :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	13 830.00 €	13 830.00 €
Section d'investissement	25 256.00 €	25 256.00 €
TOTAL	39 086.00 €	39 086.00 €

- Budget "Service des Eaux" :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	272 460.00 €	272 460.00 €
Section d'investissement	858 025.00 €	858 025.00 €
TOTAL	1 130 485.00 €	1 130 485.00 €

- Budget principal :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 263 096.00 €	1 263 096.00 €
Section d'investissement	824 019.00 €	824 019.00 €
TOTAL	2 087 115.00 €	2 087 115.00 €

Crise sanitaire COVID 19 - Annulation de loyers et Redevance d'Occupation du Domaine Public

Dans cette période de crise sanitaire liée au COVID 19, le Maire explique au Conseil municipal que pour soutenir les activités commerciales de proximité, les collectivités ont la possibilité d'exonérer partiellement ou totalement du paiement des loyers les entreprises avec lesquelles elles ont conclu un bail.

Il en est de même pour les Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) qui ont été délivrées.

Il précise, qu'en contrepartie, la commune pourrait obtenir une aide financière du Conseil Départemental de l'Ardèche au titre du Fonds de Solidarité de 2020.

- Considérant que la commune est bailleur de 4 entreprises (Auberge de la Fontaine, La Source, Les Essentielles, Atelier de Maroquinerie) et qu'elle est également amenée à délivrer chaque année des autorisations temporaires d'Occupation du Domaine Public, après discussions, il est proposé au Conseil Municipal :

1/ pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public : d'exonérer totalement du paiement de la RODP 2020 les commerçants concernés ;

2/ pour les loyers :

- 1^{ère} solution : d'exonérer du paiement d'un mois de loyer (avril 2020) les 4 entreprises ci-dessus qui ont un bail avec la commune,

- 2^{ème} solution : d'exonérer du paiement de 3 mois de loyers, uniquement les 2 entreprises recevant du public qui ont dû fermer leur établissement (Auberge de la Fontaine et La Source).

Le Conseil municipal décide :

- **à l'unanimité**, d'exonérer totalement du paiement de la RODP 2020 les commerçants concernés ;

- **à la majorité suivante** (11 voix pour la première solution et 4 voix pour la deuxième solution), d'exonérer du paiement d'un mois de loyer (avril 2020) les 4 entreprises avec lesquelles la commune a conclu un bail.

Informations et questions diverses

- La constitution des commissions municipales et comités consultatifs sera à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal.

- Monsieur Benjamin BANCEL indique que la commune ne dispose d'aucune structure à destination des jeunes (foyer, city parc...) et propose de réfléchir sur ce sujet.

- Le Conseil municipal valide la proposition de Madame Annie MARTINACHE visant à participer à la « Nuit des étoiles filantes » qui aura lieu du 7 au 9 août prochain. A cette occasion, l'éclairage public sera éteint le samedi 9 août 2020 à partir de 22h30.

- Par ailleurs, le Conseil municipal souhaite également réfléchir à l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h00.

Fait à Désaignes, le 4 août 2020.

Le Maire,

François SOUBEYRAND.



